

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Ménopause: Que faire en 2018?  
**No d'activité :** 67481  
**Date :** jeudi le 15 novembre 2018  
**Lieu :** les Fins Gourmets du Nord  
**Coordonnées :** 585 Blv.Des Laurentides, Piedmont, J0R 1K0

## Objectifs

À la fin de la présentation ,les participants seront en mesure de:

- identifier les principaux symptômes de la ménopause.
- prendre en charge et traiter les symptômes de ménopause.
- reconnaître le meilleur traitement selon les conditions et le choix de chaque femme.
- expliquer les avantages et les inconvénients de l'hormonothérapie.
- réviser les indications et contre-indications des différentes molécules en hormonothérapie.
- détecter les effets secondaires et les complications potentielles de ces traitements.

**Président de séance :** Dr Pierre Michel Laurin

## Horaire

2018-11-15	18:00	18:30	Autre	accueil	
2018-11-15	18:30	20:30	Conférence	Ménopause: Que faire en 2018?	Dr Jacques Bourque, Gynécologue-Obstétricien, spécialiste en endocrinologie de la reproduction

Un repas chaud sera servi

Confirmez vos présences auprès de Mme Lynda Carrière ,Pfizer Canada  
Lynda.carriere@pfizer.com

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pharmaceutiques Pfizer/Mantra Pharma/Amgen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.